

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 juin 2022 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.**

---

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président  
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente  
M. Raymond Berthiaume  
M. André Fontaine  
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet  
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet  
Me Alexandra Beaulieu, assistante-greffière par intérim

Observateur : M. Robert Morin

---

**CE-2022-658-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 16.

---

**CE-2022-659-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2022-660-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 juin 2022, tel que le soumet l'assistante-greffière par intérim, Me Alexandra Beaulieu, soit adopté.

---

**CE-2022-661-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif approuve l'offre d'achat par la Ville de Terrebonne en faveur d'Hydro-Québec pour l'acquisition du lot 1 947 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, d'une superficie de 396,2 mètres carrés, au prix de 75 000,00 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente, comprenant notamment mais sans limitation les conditions suivantes :

- La création et l'établissement par la Ville, à même l'acte de vente, d'une servitude réelle et perpétuelle de lignes de distribution d'énergie électrique et télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, affectant une partie du lot 1 947 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, telle que démontrée à la description technique et au plan préparés par Dany Houle, arpenteur-géomètre, le 17 octobre 2019, sous le numéro 34 814 de ses minutes.
- L'assumption par la Ville des frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre liés à ladite description technique et au plan, au montant de 4 156,35 \$, taxes incluses.

**QUE** le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre d'achat ainsi que tout document afférent.

**QUE** le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et servitude substantiellement conforme à ladite offre d'achat, incluant la servitude réelle et perpétuelle de lignes de distribution d'énergie électrique et télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** Me Sylvie Lafond, notaire, soit mandatée pour la préparation de l'acte de vente et servitude.

**QUE** tous les frais et honoraires professionnels inhérents à la présente acquisition soit à la charge de la Ville de Terrebonne.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2022-662-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde le contrat SA22-9058 à **LESSARD & DEMERS - MECANIQUE DE PROCEDE INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation de pompes submersibles, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 397 777,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2022-663-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise une dépense de 107 088,17 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-3006 conclue le 12 avril 2021 (résolution du conseil municipal 218-04-2021) pour les services professionnels en contrôle de la qualité des matériaux durant les travaux de réaménagement des rues Vaillant et de La Tesserie avec la firme **SOLMATECH INC.**, dans le cadre du programme de réfection des chaussées figurant au Programme triennal d'immobilisation 2022-2024 (fiche PTI 10129).

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2022-664-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif approuve, sur recommandation du comité consultatif de toponymie, la désignation du toponyme « **Aimé-Despatie** » pour identifier la passerelle située au-dessus du barrage des Moulins, localisé au-dessus de la rivière des Mille-Îles entre l'Île-des-Moulins et l'île Saint-Jean.

**QUE** cette désignation soit officialisée.

**QU'**un budget soit accordé pour l'élaboration et la réalisation d'un concept d'identification et de commémoration.

**QUE** la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée afin de formaliser la demande à cette fin auprès de la Commission de toponymie du Québec.

**QUE** la Direction des relations avec les citoyens et des communications soit mandatée afin d'élaborer un concept d'affichage qui sera localisé près de l'entrée de la passerelle depuis l'Île-des-Moulins.

**QUE** la Direction des travaux publics soit mandatée afin de procéder à l'installation du concept d'identification correspondant, au moment opportun.

---

#### **CE-2022-665-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif exerce la troisième option de renouvellement prévue au contrat SA19-8003 octroyé à **LES SYSTEMES CYBERKAR INC.** pour le support des équipements d'urgence et des systèmes véhiculaires de la Direction de la police et de la Direction de l'incendie, au montant de 219 381,57 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois, soit du 15 juin 2022 au 14 juin 2023.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2022-666-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise une dépense de 165 530,78 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 566-08-2021) pour les services professionnels avec la firme **COFOMO INC.**, d'une durée de 12 mois, pour des conseils en solutions d'affaires dans le cadre de projets mineurs figurant au Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (fiche PTI 10227).

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont un paiement comptant des immobilisations.

---

**CE-2022-667-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 14 h 54.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Assistante-greffière par intérim